

Le passe Navigo unique validé par le gouvernement

26/11/14 - 14 H 44 - Mis à jour le 26/11/14 - 18 H 10



Le gouvernement soutient la mise en place du passe Navigo à un tarif unique de 70 euros dans les transports en Ile-de-France **AFP/Archives**

Bientôt finies les zones 1, 2, 3, 4, 5 pour le passe Navigo. Le gouvernement a apporté mercredi son soutien à la naissance en 2015 d'un tarif unique de 70 euros dans les transports en Ile-de-France, promesse de la majorité régionale PS-EELV.

Après des mois de négociations et à un an des élections régionales, un accord préliminaire avait été annoncé mardi entre le président du conseil régional Jean-Paul Huchon (PS) et les entreprises, représentées par le président de la Chambre de commerce (CCI) régionale Pierre-Antoine Gailly. Même si la mesure doit encore être adoptée par le Parlement, restait à savoir si l'exécutif allait donner son blanc-seing.

C'est ce qu'a fait Manuel Valls mercredi, en approuvant le compromis, qui prévoit notamment une hausse du "versement transport" (VT), une taxe acquittée par les entreprises de plus de 9 salariés, afin de financer la mesure.

Cette dernière, portée au départ par les écologistes lors de la campagne des régionales de 2010 puis reprise lors de l'accord de second tour avec le PS de M. Huchon, devait initialement voir le jour en 2012.

La mesure devrait bénéficier à 4 millions de personnes, dont 1,5 million de tarifs sociaux.

Le Premier ministre, lui-même élu d'Evry en grande banlieue de Paris, a salué un "pacte historique pour le développement économique de l'Ile-de-France" et une "mesure de justice sociale", qui était "particulièrement attendue par les habitants de la grande couronne".

Actuellement, les tarifs des transports publics en Ile-de-France (RATP, SNCF, Optile) s'échelonnent de 67,10 euros pour la zone 1-2 jusqu'à 113,20 euros pour le passe couvrant l'ensemble des cinq zones. L'accord Huchon-Gailly prévoit lui un tarif unique de 70 euros. Soit une économie pouvant aller jusqu'à environ 500 euros par an pour les abonnés les plus excentrés.

Le gouvernement soutiendra, a précisé Matignon, l'amendement du député PS Olivier Faure (Seine-et-Marne), qui concrétisera, dans le projet de loi de finances rectificative 2014, l'accord trouvé: à savoir une hausse du VT de 0,13 point de pourcentage en moyenne.

La contrepartie pour les entreprises sera le retour de l'exonération de la redevance pour création de bureaux (RCB) sur les opérations de démolition-reconstruction en Ile-de-France, qui devra faire l'objet d'un amendement gouvernemental.

- Objectif rentrée 2015 -

Selon l'amendement de M. Faure concernant la hausse du VT, qui devait être examiné mercredi après-midi en Commission des finances, le manque à gagner de la mesure pour un tarif avoisinant les 70 euros est d'environ 400 millions d'euros.

Selon le texte, la hausse du VT permettrait d'apporter 210 millions d'euros, soit environ la moitié de la note. "Le Stif et la Région assureront le reste du financement de la mesure, sans compromettre le nécessaire développement de l'offre de transports", stipule l'amendement porté par M. Faure.

En outre, la mesure réduira mécaniquement pour les entreprises franciliennes les 50% du prix des transports quotidiens qu'elles sont tenues de rembourser à leurs employés. Ce qui allège la note de la hausse du VT de 70 à 80 millions d'euros, selon les chiffres avancés dans l'accord région-CCI.

Pour la même raison, la mesure fera baisser le coût du travail des entreprises de moins de 10 salariés, souligne l'exécutif régional.

L'entourage de M. Huchon précise à l'AFP que les 190 millions d'euros restants "seront trouvés dans le budget de fonctionnement à partir de 2016", par "redéploiement", sans toucher à l'investissement.

L'exécutif régional vise la mise en place de la mesure "à la rentrée 2015".

Valérie Pécresse, chef du groupe UMP au conseil régional, a dénoncé à l'AFP une "absolue démagogie électoraliste" de M. Huchon et un "cadeau empoisonné" au terme de "17 ans de mandat calamiteux pour la qualité des transports". Selon elle, le vrai coût sera de 550 millions d'euros. Ce qui laissera "un trou de 340 millions d'euros à combler au successeur de Jean-Paul Huchon".

"Mme Pécresse abrogera-t-elle le passe unique si elle prend la région fin 2015?", a rétorqué le vice-président écologiste chargé des transports, Pierre Serne.

La réduction de l'écart des prix payés par les Parisiens et les banlieusards a déjà été engagée ces dernières années, avec la suppression des zones 6 à 8 puis les mesures dites de "dézonage" pendant les week-ends, jours fériés et les vacances scolaires.

AFP

[+ Au Sénat, la nouvelle majorité de droite remodèle le budget](#)

26/11/14 - 14 H 44 - Mis à jour le 26/11/14 - 18 H 10
